

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1680**23 novembre 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------|-------|
| A.G. Consulting, S.à r.l., Luxembourg | 80605 | Hanota Holdings S.A., Luxembourg | 80638 |
| A.G. Consulting, S.à r.l., Luxembourg | 80605 | Hanota Holdings S.A., Luxembourg | 80638 |
| Achilles, S.à r.l., Luxembourg | 80601 | Holcopo Holding S.A., Luxembourg | 80606 |
| Achilles, S.à r.l., Luxembourg | 80601 | Holcopo Holding S.A., Luxembourg | 80606 |
| Albanos Trust S.A., Luxembourg | 80594 | Holcopo Holding S.A., Luxembourg | 80606 |
| Albanos Trust S.A., Luxembourg | 80594 | Holcopo Holding S.A., Luxembourg | 80606 |
| Albanos Trust S.A., Luxembourg | 80594 | Holcopo Holding S.A., Luxembourg | 80606 |
| Allcom Invest S.A., Luxembourg | 80603 | Holdor S.A.H., Luxembourg | 80633 |
| Allcom Invest S.A., Luxembourg | 80603 | I.I.G. International Investments Group S.A., Lu- | |
| Amicorp Luxembourg S.A., Luxembourg | 80635 | xembourg | 80624 |
| Betulla Invest S.A., Luxembourg | 80600 | I.I.G. International Investments Group S.A., Lu- | |
| Boissière Investment S.A., Luxembourg | 80626 | xembourg | 80624 |
| Bright, S.à r.l., Luxembourg | 80622 | I.V.Engineering Luxembourg S.A., Luxembourg . . | 80599 |
| Brunswick Holding S.A., Luxembourg | 80634 | Immobilière Lentz, S.à r.l., Luxembourg | 80605 |
| Brunswick Holding S.A., Luxembourg | 80634 | Initiativ "Wat fir eng Zukunft fir Lëtzebuerg?", | |
| C.L.D., Compagnie Luxembourgeoise de Distribu- | | A.s.b.l., Bertrange | 80638 |
| tion, S.à r.l., Lintgen | 80596 | International Bond Fund Management Company | |
| Calgary (Holdings) S.A., Luxembourg | 80625 | S.A., Luxembourg | 80627 |
| Car Line S.A., Luxembourg | 80599 | International Development and Communication | |
| CC CDPQ, S.à r.l., Luxembourg | 80598 | Company S.A., Luxembourg | 80596 |
| CDL Expertise, S.à r.l., Luxembourg | 80610 | International Flavours and Fragrances Moselle, S.à r.l., | |
| CDL Expertise, S.à r.l., Luxembourg | 80611 | Luxembourg | 80620 |
| Classic Façades, S.à r.l., Livange | 80636 | International Water (Tunari), S.à r.l., Luxem- | |
| Classic Façades, S.à r.l., Livange | 80637 | bourg | 80611 |
| Codemalux S.A., Kayl | 80600 | International Water (Tunari), S.à r.l., Luxem- | |
| Compagnie Financière et Industrielle du Hainault | | bourg | 80613 |
| S.A., Luxembourg | 80597 | International Water (Adelaide I), S.à r.l., Luxem- | |
| Escalibur S.A., Luxembourg | 80595 | bourg | 80629 |
| F.I.L. Casa International S.A., Luxembourg | 80625 | International Water (Adelaide I), S.à r.l., Luxem- | |
| Faldo Holding S.A., Luxembourg | 80620 | bourg | 80631 |
| FBC, Top Salon S.A., Howald | 80604 | International Water (MWC), S.à r.l., Luxem- | |
| FCP Multi Management S.A., Luxembourg | 80627 | bourg | 80631 |
| FIAL International S.A., Luxembourg | 80626 | International Water (MWC), S.à r.l., Luxem- | |
| (La) Financière H.D.I. S.A., Luxembourg | 80619 | bourg | 80633 |
| (La) Financière H.D.I. S.A., Luxembourg | 80619 | Irdeto Investments S.A., Luxembourg | 80634 |
| Finstel S.A., Luxembourg | 80598 | Itraco S.A.H., Luxembourg | 80609 |
| Gamax Holding A.G., Luxembourg | 80626 | Janisinvest S.A., Luxembourg | 80633 |
| Goelux S.A., Luxembourg | 80599 | Jargonant Partners, S.à r.l., Schuttrange | 80617 |
| Groupe L.P.G. Voyages S.A., Groupe Luxembourg- | | Jargonant Partners, S.à r.l., Schuttrange | 80619 |
| Paris-Genève Voyages S.A. | 80609 | Jubelade S.A.H., Luxembourg | 80596 |
| | | Jurian S.A., Luxembourg | 80595 |

| | | | |
|----------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------|-------|
| Kerr-McGee Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . | 80623 | Recciotto Holding S.A., Luxembourg | 80625 |
| Kinabalu Finance S.A., Luxembourg | 80601 | Royal Auto, S.à r.l., Pétange | 80623 |
| Krizia, S.à r.l., Luxembourg | 80628 | Royal Auto, S.à r.l., Pétange | 80623 |
| Levit S.A., Luxembourg | 80628 | S.B.I., Scan Baltic Investment S.A., Luxembourg . | 80626 |
| Luxfencing, S.à r.l., Strassen | 80603 | Saninpart S.A.H., Luxembourg | 80629 |
| M.S.A. International S.A., Senningerberg | 80597 | Scott International S.A., Luxembourg | 80598 |
| Marga S.A., Luxembourg | 80597 | Security Vision Concept S.A., Luxembourg | 80599 |
| Media Web Investments S.A., Luxembourg | 80607 | Serin Holding S.A., Luxembourg | 80608 |
| Media Web Investments S.A., Luxembourg | 80607 | Serin Holding S.A., Luxembourg | 80608 |
| Melk Zenter S.A., Angelsberg | 80603 | Sichel Esch S.A., Esch-sur-Alzette | 80604 |
| MIH Holdings S.A., Luxembourg | 80627 | Siltal Fin S.A., Luxembourg | 80608 |
| MR Consulting, S.à r.l., Luxembourg | 80603 | Silverbrick Finance S.A., Luxembourg | 80606 |
| Neofacto, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 80604 | Silverbrick Invest S.A., Luxembourg | 80634 |
| No Limits, S.à r.l., Fentange | 80601 | Solelev S.A., Hesperange | 80600 |
| No Limits, S.à r.l., Fentange | 80602 | Suprimmo S.A., Bettange-sur-Mess | 80599 |
| Norst European Invest S.A., Luxembourg | 80637 | Tapiola S.A., Luxembourg | 80622 |
| Open Informatique, S.à r.l., Luxembourg | 80605 | Tapiola S.A., Luxembourg | 80626 |
| Oya S.A., Luxembourg | 80624 | Taxno S.A.H., Luxembourg | 80635 |
| Parc Interfiduciaire S.C., Luxembourg | 80604 | Taxno S.A.H., Luxembourg | 80635 |
| Parking de Kirchberg S.A., Luxembourg | 80595 | Thiel Logistik A.G., Grevenmacher | 80615 |
| Plalux S.A., Luxembourg | 80622 | Thiel Logistik A.G., Grevenmacher | 80617 |
| Presta-Services S.A., Steinfort | 80613 | Top Horse S.A., Livange | 80600 |
| Pyxis S.A., Luxembourg | 80600 | Verpar International S.A.H., Luxembourg | 80628 |
| Recciotto Holding S.A., Luxembourg | 80625 | Witch, S.à r.l., Luxembourg | 80598 |

ALBANOS TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.628.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(79305/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

ALBANOS TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.628.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(79306/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

ALBANOS TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.628.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(79307/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2002.

ESCALIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.726.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 11 octobre 2002*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 43 Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78772/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PARKING DE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 50.178.

—
Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, Monsieur Michel Hoste, directeur juridique «Droit des Sociétés», ayant son domicile professionnel à F-59964 Croix, 40, avenue de Flandre, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Guy Geffroy, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 septembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour PARKING DE KIRCHBERG S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78881/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

JURIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.535.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 septembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Rameldange.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78997/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

**C.L.D., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 80, route Principale.
R. C. Luxembourg B 77.852.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 23 octobre 2002.

H. Hellinckx
Notaire

(78801/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 26.175.

1. Maître Pietro Moggi, avocat, ayant son domicile professionnel à CH-6901 Lugano, Via Somaini 10, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M^e Pietro Moggi, avocat, ayant son domicile professionnel à CH-6901 Lugano, via Somaini 10, président du conseil d'administration et administrateur-délégué,

M. Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué,

M. André Wilwert, diplômé ICHec Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL DEVELOPMENT AND COMMUNICATION COMPANY S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78879/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

JUBELADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.131.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Strassen;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78998/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE DU HAINAULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.799.

1. Monsieur Lucien Selce, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager chacun par sa seule signature quant à cette gestion et président du conseil d'administration.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2004, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

Monsieur Gérard Lucaussy, consultant financier, UK-Londres, 85, Elizabeth Street, (en remplacement de la société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.)

Monsieur Henri Frelinx, administrateur de sociétés, B-1080 Molenbeek-Saint-Jean, 37, boulevard Belgica, (en remplacement de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l.)

Monsieur Lucien Selce, administrateur de sociétés, UK-Surrey-Oxshott, 4, Montrose Garden, administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Commissaire aux Comptes:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

Luxembourg, le 19 septembre 2002.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE ET INDUSTRIELLE DU HAINAULT S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 573, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78880/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

MARGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.515.

1. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Gérard Matheis, pré-qualifié, président du conseil d'administration et administrateur-délégué (en remplacement de M. Bob Bernard, démissionnaire),

M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, administrateur-délégué, et M. Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Commissaire aux comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

Luxembourg, le 27 août 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour MARGA S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78882/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

M.S.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.

R. C. Luxembourg B 60.618.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78894/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

FINSTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 44.747.

Le 21 décembre 2001, l'assemblée générale des actionnaires a pris à l'unanimité les décisions suivantes sur base de la loi du 10 décembre 1998 sur la conversion du capital en Euros.

- a) la valeur nominale des actions est supprimée;
- b) l'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital;
- c) le capital actuel de LUF 19.000.000,- est converti en EUR 470.997,70;
- d) l'article 3, premier alinéa, des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à quatre cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Euros et soixante-dix Cents(EUR 470.997,70) divisé en dix-neuf mille (19.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

- e) le capital autorisé actuel de LUF 296.000.000,- est converti en EUR 7.337.648,33;

- f) l'article 3, deuxième alinéa, des statuts est modifié comme suit:

«Le capital autorisé est établi à sept millions trois cent trente-sept mille six cent quarante-huit Euros et trente-trois cents divisé en deux cent quatre-vingt-seize mille actions sans désignation de valeur nominale.»

- g) les 19.000 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 19.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 28 août 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour *FINSTEL S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78883/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

WITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 34.017.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78895/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SCOTT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 82.851.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78898/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

CC CDPQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 68.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *CC CDPQ, S.à r.l.*

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78972/012/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SUPRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 76, rue Haard.
R. C. Luxembourg B 56.846.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78899/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

CAR LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.
R. C. Luxembourg B 73.938.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78900/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

**SECURITY VISION CONCEPT S.A., Société Anonyme,
(anc. AZE S.A.).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 59.831.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78901/642/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

I.V. ENGINEERING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 52.616.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78902/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

GOELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 69.770.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 août 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes clôturés au 30 septembre 2000, ainsi que pour la non-tenu de l'Assemblée à la date statutaire.

Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78929/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

CODEMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3660 Kayl, 25, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 47.450.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78904/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

PYXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 75.177.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78903/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SOLELEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'ltzig.

R. C. Luxembourg B 72.204.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78905/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

BETULLA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.124.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 novembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 52 du 29 janvier 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 296 du 20 avril 2000. Le capital a été converti en € en date du 31 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 921 du 17 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BETULLA INVEST S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(78906/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

TOP HORSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'affaires «le 2000».

R. C. Luxembourg B 76.685.

EXTRAIT

Lors d'une réunion du Conseil d'Administration en date du 8 octobre 2002, les Administrateurs ont adopté la résolution suivante à l'unanimité:

«un droit de co-signature obligatoire est attribué à Monsieur Bertrand Baldeck, en sa qualité d'administrateur-délégué de la société TOP HORSE S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78936/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

KINABALU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 40.379.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 mai 1992, acte publié au Mémorial C n° 454 du 9 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire, maintenant de résidence à Hesperange, en date du 26 avril 1996, acte publié au Mémorial C n° 419 du 28 août 1996. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KINABALU FINANCE S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(78907/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

ACHILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 75.798.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 651 du 12 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACHILLES, S.à r.l.

KPMG Financial Engineering

Signature

(78908/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

ACHILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 75.798.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 651 du 12 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACHILLES, S.à r.l.

KPMG Financial Engineering

Signature

(78909/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

NO LIMITS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 65.363.

L'an deux mille deux, le premier octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NO LIMITS, ayant son siège social à L-5330 Moutfort, 88, rue de Remich, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 704 du 30 septembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.363, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur Frankie Toussaint, graphiste, demeurant à L-8366 Hagen, 35, rue Randlingen,

2.- Monsieur Romain Ohrendorf, employé privé, demeurant à L-5330 Moutfort, 88, rue de Remich,

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société en rajoutant les mots «agence de publicité» et, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet:

conception, montage et réalisation de stands d'expositions et de foires commerciales; étalagiste-décorateur avec vente des articles de la branche, publication d'oeuvres audiovisuelles, organisation de manifestations culturelles, agence de publicité.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social au 119, rue de Bettembourg, à L-5811 Fentange, et de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Fentange.»

Troisième résolution

Les associés décident de changer le pouvoir de signature des deux gérants.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle des deux gérants; cependant, pour tout ce qui a trait à l'agence de publicité, seulement le gérant administratif, à savoir Monsieur Frankie Toussaint, peut engager la société par sa signature.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de cent euros (EUR 100,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) à douze mille six cents euros (EUR 12.600,00), sans émission de parts sociales nouvelles, et de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq euros (EUR 25,00) par part sociale.

L'augmentation de capital est souscrite à parts égales par les deux associés et a été libérée intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent euros (EUR 100,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Ensuite les associés décident de modifier l'article six des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.- Monsieur Frankie Toussaint, graphiste, demeurant à L-8366 Hagen, 35, rue Randlingen, deux cent cinquante-deux parts sociales | 252 |
| 2.- Monsieur Romain Ohrendorf, employé privé, demeurant à L-5330 Moutfort, 88, rue de Remich, deux cent cinquante-deux parts sociales | 252 |
| Total: cinq cent quatre parts sociales | 504 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève à six cent cinquante euros (EUR 650,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Toussaint, R. Ohrendorf, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 136S, fol. 57, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

E. Schlessler.

(78956/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

NO LIMITS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 65.363.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

E. Schlessler.

(78957/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

ALLCOM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 73.913.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 282 du 14 avril 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLCOM INVEST S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(78910/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

ALLCOM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 73.913.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 282 du 14 avril 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLCOM INVEST S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(78911/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

MELK ZENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 56.830.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 11 octobre 2002, vol. 271, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(78913/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

MR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 65.161.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour MR CONSULTING, S.à r.l.

Signature

(78914/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

LUXFENCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.303.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 82, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 octobre 2002.

(78916/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

PARC INTERFIDUCIAIRE, Société Civile.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

1. A la suite de différentes cessions de parts, dûment acceptées par la société conformément à l'article 1690 du code civil, la répartition des parts est dorénavant la suivante:

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, quatre cent quatre-vingt-dix parts | 490 |
| 2) Monsieur Christian Bernard, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, cinq parts | 5 |
| 3) Mademoiselle Eliane Bernard, employée privée, demeurant à L-5835 Alzingen, 12, rue Hondsbreck, cinq parts. | 5 |
| Total: cinq cents parts | 500 |

2. Décharge a été donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Carlo Damge, pour l'exercice de son mandat.

3. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 à 4.

4. Les mandats de gérant de Messieurs Bob Bernard et André Wilwert ont été confirmés pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Christian Bernard et Mademoiselle Eliane Bernard ont été nommés gérants pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

Pour avis sincère et conforme
Pour *PARC INTERFIDUCIAIRE S.C.*
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78912/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SICHEL ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 13.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour *SICHEL ESCH S.A.*
Signature

(78915/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

FBC, TOP SALON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 8, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 56.178.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 82, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 octobre 2002.

(78917/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

NEOFACTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.044.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 82, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 octobre 2002.

(78918/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

IMMOBILIERE LENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 23.718.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 82, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25 octobre 2002.

(78919/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

OPEN INFORMATIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 82.226.

—
Extrait des décisions des associés prises en date du 11 octobre 2002

Les associés de la société OPEN INFORMATIQUE, S.à r.l. se sont réunis ce jour et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Christophe Chesneau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, est nommé gérant technique de la société dans le domaine du développement et la maintenance de logiciels informatiques avec pouvoir d'engager la société par sa signature conjointe à celle d'un autre gérant.

Deuxième résolution

Monsieur Dominique Morano, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, est nommé gérant technique de la société dans le domaine de la vente de matériels informatiques avec pouvoir d'engager la société par sa signature conjointe à celle d'un autre gérant.

Strassen, le 17 octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 82, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78920/578/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

A.G. CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.390.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(78922/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

A.G. CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 64.390.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions prises par les associés en date du 18 avril 2002

3. Les Associés, par vote spécial, donnent décharge pleine et entière au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

A. Gloumeaud

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78928/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SILVERBRICK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 87.814.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 24 juin 2002 que Monsieur Carl Heggli, avocat, demeurant à CH-1211 Genève 6, rue du Jargonant 2, a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79001/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

HOLCOPO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 72.562.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(78923/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

HOLCOPO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 72.562.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(78924/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

HOLCOPO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 72.562.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 mai 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2001.

Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78927/565/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

HOLCOPO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 72.562.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 mai 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes en 2000.

Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

4. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'Administrateurs de trois à cinq.

5. L'Assemblée nomme Administrateurs Messieurs Pierre Hoffmann demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs nouvellement élus prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Rodney Haigh, administrateur
- Nour Eddin Nijar, administrateur
- Christophe Blondeau, administrateur
- Romain Thillens, administrateur
- Pierre Hoffmann, administrateur

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78932/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

MEDIA WEB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 72.568.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(78925/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

MEDIA WEB INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 72.568.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2001

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2000

Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005;

4. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de poste d'Administrateurs de trois à cinq;

5. L'Assemblée nomme Administrateurs Messieurs Pierre Hoffmann demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs nouvellement élus prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Rodney Haigh, Administrateur
- Nour Eddin Nijar, Administrateur
- Christophe Blondeau, Administrateur
- Romain Thillens, Administrateur
- Pierre Hoffmann, Administrateur

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78931/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SERIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.492.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

(78926/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SERIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.492.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2001; les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004;

4. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de poste d'Administrateurs de trois à cinq;

5. L'Assemblée décide de nommer Administrateurs Messieurs Pierre Hoffmann demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et Romain Thillens demeurant professionnellement au 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs nouvellement élus viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Rodney Haigh,
- Jacques Mersch,
- Christophe Blondeau,
- Romain Thillens,
- Pierre Hoffmann.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78930/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SILTAL FIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 38.539.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2002, la démission des administrateurs M. Jean Bodoni, M. Guy Kettmann et M. Albert Pennacchio et du commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, a été acceptée.

M. Sergio Vandì, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, M. Pierre Bouchoms, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, et M. Maurizio Cottella, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté ont été nommés administrateurs, et GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes.

M. Sergio Vandì a également été nommé Président du Conseil d'Administration.

Le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour SILTAL FIN S.A. Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78985/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

**GROUPE L.P.G VOYAGES S.A., GROUPE LUXEMBOURG-PARIS-GENEVE VOYAGES S.A.,
Société Anonyme.**
R. C. Luxembourg B 64.538.

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 octobre 2002, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société anonyme GROUPE L.P.G VOYAGES S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

FIDUCIAIRE I.T.P.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 octobre 2002, que la société LENDL FINANCE LTD démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme GROUPE L.P.G VOYAGES S.A.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

LENDL FINANCE LTD

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 octobre 2002, que la société DUSTIN INVEST INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme GROUPE L.P.G VOYAGES S.A.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

DUSTIN INVEST INC

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 octobre 2002, que la société LENDL FINANCE LTD démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société anonyme GROUPE L.P.G. VOYAGES S.A.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

DUSTIN INVEST INC

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 15 octobre 2002, que la société HARRIMAN HOLDINGS INC démissionne, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme GROUPE L.P.G VOYAGES S.A.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

HARRIMAN HOLDING INC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78933/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

ITRACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.286.

L'an deux mille deux, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ITRACO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 30.286, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 10 mars 1989, publié au Mémorial C numéro 220 du 12 août 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 2 juillet 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pietro Longo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à B-Hachy/Habay.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à B-Mertzert/Attert.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Dissolution anticipée de la société;

- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs;
3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l, Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Longo, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2002, vol. 422, fol. 73, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 2002.

H. Hellinckx.

(78938/242/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

CDL EXPERTISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 86.604.

L'an deux mille deux, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu

1.- Monsieur Claude Cravero, expert-comptable, demeurant à F-75011 Paris, 47, rue des Trois Bornes;

2.- Madame Christiane Jacqueline Lacroute, comptable, épouse de Monsieur Jean Charles Duigou, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CDL EXPERTISE, S.à r.l., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 954 du 22 juin 2002,

immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 86.604.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Claude Cravero, préqualifié, cinquante et une parts sociales 51

2.- par Madame Christiane Jacqueline Lacroute, préqualifiée, quarante-neuf parts sociales. 49

Total: cent parts sociales. 100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de supprimer le terme «audit d'entreprises» de l'objet social de la société, et de donner la teneur suivante à l'article 3 des statuts:

«La société a pour objet tous travaux d'expertise comptable, d'évaluations et de domiciliations.

La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-), est à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cravero, C. Lacroute, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 81, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 octobre 2002.

T. Metzler.

(78941/222/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

CDL EXPERTISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 86.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 octobre 2002.

Signature.

(78942/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

INTERNATIONAL WATER (TUNARI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.405.

In the year two thousand and two, on the eighth of October.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

The company INTERNATIONAL WATER (TUNARI) BV, with registered office at NL-1043 EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140,

here represented by Mr Léon Rentmeister, private employee, residing in Dahl,

by virtue of a proxy given in Amsterdam on September 27th, 2002,

which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named company and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in its capacity as sole associate of the company INTERNATIONAL WATER (TUNARI), S.à r.l., with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by a deed of the notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, dated December 21st, 1999, published in the Mémorial C, number 394 from June 2nd, 2000,

requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

- The subscribed capital of the company, expressed in US dollars (USD), is converted into euro (EUR) so that the actual subscribed capital of five hundred forty-nine thousand nine hundred and ninety US dollars (USD 549,990) amounts to five hundred fifty-nine thousand three hundred and seventy-six euro (EUR 559,376).

- The subscribed capital is reduced by an amount of two hundred and nineteen euro fifty cent (EUR 219.50) so as to bring it from its present amount of five hundred fifty-nine thousand three hundred and seventy-six euro (EUR 559,376) to five hundred fifty-nine thousand one hundred and fifty-six euro fifty cent (EUR 559,156.50), without changing of the number of partnership shares.

- The nominal value of the partnership shares of the company is fixed at thirty euro fifty cent (EUR 30.50).

- The reduced capital is allocated to a special reserve.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the articles of incorporation should now read as follows:

«**Art. 6.** The company's subscribed capital is fixed at five hundred fifty-nine thousand one hundred and fifty-six euro fifty cent (EUR 559,156.50), divided into eighteen thousand three hundred and thirty-three (18,333) partnership shares of thirty euro fifty cent (EUR 30.50) each.»

Third resolution

The fourth paragraph of article 12 of the articles of incorporation should read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of each manager in any case.»

Fourth resolution

Mr Marc Schintgen, residing in L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder and Mrs Ingrid Hoolants, residing in F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, are appointed as managers of the Company for an unlimited period.

Fifth resolution

The registered office is transferred from L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch to L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at nine hundred euro (EUR 900).

Whereof the present deed was drawn up in Bascharage at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société INTERNATIONAL WATER (TUNARI) BV, avec siège social à NL-1043 EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 27 septembre 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la société prénommée et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La comparante, agissant en sa qualité de seul associé de la société INTERNATIONAL WATER (TUNARI), S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 394 du 2 juin 2000,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

- Le capital souscrit de la société, qui est exprimé en dollars US (USD), est converti en euros (EUR) de sorte que le capital actuellement souscrit de cinq cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars US (USD 549.990) est de cinq cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-seize euros (EUR 559.376).

- Le capital social souscrit est réduit d'un montant de deux cent dix-neuf euros cinquante cents (EUR 219,50) pour le porter de son montant actuel de cinq cent cinquante-neuf mille trois cent soixante-seize euros (EUR 559.376) à cinq cent cinquante-neuf mille cent cinquante-six euros cinquante cents (EUR 559.156,50), sans changement du nombre de parts sociales.

- La valeur nominale des parts sociales est fixée à trente euros cinquante cents (EUR 30,50).

- Le capital réduit est attribué à une réserve spéciale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à cinq cent cinquante-neuf mille cent cinquante-six euros cinquante cents (EUR 559.156,50), divisé en dix-huit mille trois cent trente-trois (18.333) parts sociales de trente euros cinquante cents (EUR 30,50) chacune.»

Troisième résolution

Le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de chaque gérant dans tous les cas.»

Quatrième résolution

Monsieur Marc Schintgen, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder et Madame Ingrid Hoolants, demeurant à F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Le siège social est transféré de L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à raison du présent acte, sont estimés à neuf cents euros (EUR 900).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes ayant été faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise va prévaloir.

Signé: L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2002, vol. 426, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2002.

A. Weber.

(78946/236/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

INTERNATIONAL WATER (TUNARI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 74.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(78947/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

**PRESTA-SERVICES S.A., Société Anonyme,
(anc. PRESTA-SERVICES, S.à r.l.).**

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R. C. Luxembourg B 49.961.

L'an deux mille deux, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme P.S.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège social à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Paul Diederich, administrateur de société, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach

2) Monsieur Paul Diederich, préqualifié, agissant en nom personnel, uniques associés de la société à responsabilité limitée PRESTA-SERVICES, S.à r.l., avec siège à Hagen, /R. C. N° B 49.961), suivant cessions de parts sous seing privé en date du 3 octobre 2002, constituée suivant acte notarié du 4 janvier 1995, publié au Mémorial C N° 194 du 29 avril 1995.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C n° 253 du 22 mars 2002,

Lesquels comparants, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont requis le notaire de documenter comme suit les décisions de leur assemblée générale avec l'ordre du jour suivant:

- a) transfert du siège social à L-8422 Steinfort
- b) changement de la nature de la société (Transformation en S.A.)
- c) augmentation de capital de EUR 29.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 42.000.
- d) refonte des statuts pour les mettre en conformité avec le changement de la nature de la société.
- e) nomination du Conseil d'Administration et du commissaire aux Comptes.

Après délibération, les comparants ont convenu à l'unanimité de regrouper comme suit leurs décisions et de donner la teneur suivante aux nouveaux statuts:

Art 1^{er}. Il existe depuis le 4 janvier 1995 une société sous la dénomination actuelle de PRESTA SERVICES S.A.

Cette société aura son siège à Steinfort. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2.- La société a pour objet les prestations de services de bureaux, de services relevant de la profession de comptable et de travaux de secrétariat, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante-deux mille euro (EUR 42.000,-), représenté par mille (1.000) actions de quatre-deux euro (EUR 42,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à de versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|----------------------------------------------------|---------------|
| 1) P.S.S. INTERNATIONAL HOLDING, préqualifié. | 900 actions |
| 2) Monsieur Paul Diederich, préqualifié. | 100 actions |
| Total: | 1.000 actions |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de EUR 29.500,- et par l'apport en nature de la société à responsabilité limitée de sorte que le capital de quarante-deux mille euro (EUR 42.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire et un rapport du réviseur d'entreprise, qui arrive à la conclusion suivante:

...nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur Paul Diederich, préqualifié.
- 2) Madame Patricia Scholer épouse Diederich, infirmière, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach.
- 3) Monsieur José François, employé, demeurant à L-5940 Itzig, 8, rue du Commerce.

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Paul Diederich, préqualifié, avec pouvoir de signature unique.

Est nommée commissaire aux comptes

COMPTAPLUS S.A., avec siège à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

L'adresse du siège est: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2002, vol. 882, fol. 53, case 6. – Reçu 295 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 octobre 2002.

G. d'Huart.

(78945/207/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

THIEL LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 40.890.

Im Jahre zweitausendundzwei, am achtzehnten Oktober.

Vor dem Unterzeichnenden Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Frau Rina Breining, Juristin, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Régionale Potaschberg, 5, an de Längten, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrates der THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 40.890, laut der ihr gegebenen Vollmacht durch Beschluss des Verwaltungsrates genommen in der Verwaltungsratsitzung der Gesellschaft vom 17. Oktober 2002.

Eine Kopie des Protokolls der vorerwähnten Verwaltungsratsitzung wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage verbleiben um mit ihr registriert zu werden, nachdem sie von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben wurde.

Die Erscheinende, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrates der Gesellschaft, ersucht den amtierenden Notar folgende Aussagen zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde, aufgenommen am 4. Juni 1992 durch Notar Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettemburg, veröffentlicht im Amtsblatt C, 1992 Nummer 527, Seite 25.251.

II. Das jetzige gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 91.631.736,25 (einundneunzig Millionen sechshunderteinunddreissigtausendsiebenhundertsechsdreissig Euro und fünfundzwanzig Cents) eingeteilt in 73.305.389 (dreiundsiebzig Millionen dreihundertfünftausenddreihundertneunundachtzig) Aktien ohne Nennwert, voll eingezahlt.

III. Artikel 5 Absatz 3 der Satzung, sieht zusätzlich zum gezeichneten Kapital ein genehmigtes Kapital von EUR 108.368.263,75 (einhundertacht Millionen dreihundertachtundsechzigtausendzweihundertdreihundsechzig Euro und fünfundsiebzig Cents) vor, eingeteilt in 86.694.611 (sechsendachtzig Millionen sechshundertvierundneunzigtausendsechshundertelf) Aktien ohne Nennwert.

- Laut Artikel 5 Absatz 4 ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, laufend vom 14. März 2001 an, das gezeichnete Kapital ganz oder teilweise unter Berücksichtigung der in Artikel 5 aufgezählten Bedingungen im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, vorzunehmen.

- Laut Artikel 5 Absatz 7 der Satzung haben alle Aktionäre - unter anderem - hinsichtlich der unter Absatz 6 Punkt (ii) auszugebenden Aktien einstimmig und ausdrücklich erklärt vorab auf alle Bezugsrechte zu verzichten und ihr unwiderruffliches Einverständnis mit der Ausgabe der diesbezüglichen Aktien zu geben und somit die Ausübung der in Artikel 5 genannten Rechte zu ermöglichen.

IV. In seiner Verwaltungsratsitzung vom 17. Oktober 2002 hat der Verwaltungsrat einstimmig mit zivilrechtlicher Wirkung zum 17. Oktober 2002, und mit wirtschaftlicher Wirkung zum 1. Oktober 2002 beschlossen, das gezeichnete Gesellschaftskapital zu dem unter Punkt III erläuterten Zweck (Sachkapitaleinlage), im Rahmen des genehmigten Kapitals von seinem jetzigen Betrag von EUR 91.631.736,25 (einundneunzig Millionen sechshunderteinunddreissigtausendsiebenhundertsechsdreissig Euro und fünfundzwanzig Cents) um insgesamt EUR 15.555.751,25 (fünfzehn Millionen fünfhundertfünfundfünfzigtausendsiebenhunderteinundfünfzig Euro und fünfundzwanzig Cents) auf EUR 107.187.487,50 (einhundertsieben Millionen einhundertsebenundachtzigtausendvierhundertsebenundachtzig Euro und fünfzig Cents) zu erhöhen, durch Ausgabe von 12.444.601 (zwölf Millionen vierhundertvierundvierzigtausendsechshunderteins) neuen auf den Inhaber lautenden Stückaktien ohne Nennwert und mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die Altaktien und mit Gewinnbeteiligung ab dem 1. Januar 2002, diese gegen Sacheinlage. Soweit der zurückbehaltene Einbringungswert der 3.950.667 (drei Millionen neunhundertfünfzigtausendsechshundertsebenundsechzig) Aktien der MICROLOG LOGISTICS AG den Wert der Kapitalerhöhung übersteigt, fließt der übersteigende Betrag von EUR 24.018.079,75 (vierundzwanzig Millionen achtzehntausendneunundsiebzig Euro und fünfundsechzig Cents) in die Kapitalrücklage der THIEL LOGISTIK AG und gilt dem Einbringer gegenüber als Agio. Die neuen Stückaktien werden gezeichnet von der DELTON AG mit Sitz in Bad-Homburg und voll einbezahlt durch Sacheinlage von 3.950.667 (drei Millionen neunhundertfünfzigtausendsechshundertsebenundsechzig) Aktien der MICROLOG LOGISTICS AG, mit Sitz in Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 53864. Diese 3.950.667 (drei Millionen neunhundertfünfzigtausendsechshundertsebenundsechzig) Aktien stellen 65,36 % der Aktien der MICROLOG LOGISTICS AG dar.

V. Die 12.444.601 (zwölf Millionen vierhundertvierundvierzigtausendsechshunderteins) neuausgegebenen Aktien ohne Nennwert wurden gezeichnet und voll eingezahlt durch Sacheinlage von 3.950.667 (drei Millionen neunhundertfünfzigtausendsechshundertsebenundsechzig) Aktien der MICROLOG LOGISTICS AG, vorbenannt, in Höhe von nominal EUR 3.950.667,- (drei Millionen neunhundertfünfzigtausendsechshundertsebenundsechzig Euro).

Der Beweis des Übergangs der Aktien wurde dem Notar vorgelegt unter Form des unterschriebenen Einbringungs- und Abtretungsvertrages vom 17. Oktober 2002, aus welchem hervorgeht, dass die Abtretung der 3.950.667 (drei Millionen neunhundertfünfzigtausendsechshundertsebenundsechzig) Aktien der MICROLOG LOGISTICS AG in Höhe von nominal EUR 3.950.667,- (drei Millionen neunhundertfünfzigtausendsechshundertsebenundsechzig Euro) mit zivilrechtlicher Wirkung zum 17. Oktober 2002, und mit wirtschaftlicher Wirkung zum 1. Oktober 2002 abgetreten wurde; sowie unter Form einer Bestätigung der COMMERZBANK, vom 17. Oktober 2002, aus welcher hervorgeht, dass

3.950.667 (drei Millionen neunhundertfünfzigtausendsechshundertsiebenundsechzig) MICROLOG LOGISTICS-Aktien auf dem Depot Nummer 5801352/00 der THIEL LOGISTIK AG eingereicht wurden.

Im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 26-1 und 32-1 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, war die oben beschriebene Sacheinlage Gegenstand eines Berichtes eines unabhängigen Wirtschaftsprüfers, KPMG AUDIT, mit Sitz in Luxemburg, 33, Allée Scheffer.

Dieser Bericht, datierend vom 17. Oktober 2002, beinhaltet die folgenden Schlussforderungen:

«Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens dem Wert der 12.444.601 Stück neu auszugebenden Aktien der Thiel Logistik AG und dem als Agio erfassten Betrag entspricht.»

Dieser Bericht wird, nachdem er durch die Erschienene und den amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr eingetragen zu werden.

VI. Aufgrund der Durchführung dieser Kapitalerhöhung wurde das gezeichnete Gesellschaftskapital auf EUR 107.187.487,50 (einhundertsieben Millionen einhundertsevenundachtzigtausendvierhundertsevenundachtzig Euro und fünfzig Cents) erhöht und somit lautet in Zukunft Artikel 5 der Satzung wie folgt:

«Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 107.187.487,50 (einhundertsieben Millionen einhundertsevenundachtzigtausendvierhundertsevenundachtzig Euro und fünfzig Cents) eingeteilt in 85.749.990 (fünfundachtzig Millionen siebenhundertneunundvierzigtausendneunhundertneunzig) Aktien ohne Nennwert, voll eingezahlt.

Zusätzlich zum gezeichneten Kapital aus Absatz 1 dieses Artikels wird ein genehmigtes Kapital der Gesellschaft eingeführt.

Das genehmigte Kapital beträgt EUR 92.812.512,50 (zweiundneunzig Millionen achthundertzwölftausendfünfhundertzwölf Euro und fünfzig Cents) eingeteilt in 74.250.010 (vierundsiebzig Millionen zweihundertfünfzigtausendundzehn) Aktien ohne Nennwert.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, laufend vom heutigen Tage an, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise unter Berücksichtigung der hier nachgehend aufgeführten Bedingungen im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung und die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, vorzunehmen. Nach jeder im Zuge dieser Ermächtigung erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung, wird Artikel 5 der Satzung dementsprechend umgeändert. Der Verwaltungsrat wird sämtliche Schritte unternehmen, respektiv genehmigen, um die Durchführung und Veröffentlichung dieser Umänderung, wie vom Gesetz vorgesehen, vorzunehmen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Schuldverschreibungen bis zu EUR 500.000.000,- (fünfhundert Millionen Euro) oder für eine Dauer von 30 (dreissig) Monaten Wandelschuldverschreibungen für bis zu 6.400.000 (sechs Millionen vierhunderttausend) Aktien entsprechend einem Kapital von EUR 8.000.000,- (acht Millionen Euro) gem. Artikel 8 der Satzung der Gesellschaft auszugeben und die Natur, den Preis, die Zinsraten, die Zahlungs- und Ausgabebedingungen und alle anderen Bedingungen hierüber festzusetzen. Der Verwaltungsrat wird weiterhin ermächtigt, im Zusammenhang mit der Ausgabe der Wandelschuldverschreibungen das Bezugsrecht (droit de souscription préférentiel) der bestehenden Aktionäre - unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen - teilweise auszuschliessen oder zu beschränken.

Die Verwendung des genehmigten Kapitals ist wie folgt:

(i) bis zur Höhe von EUR 8.000.000,- (acht Millionen Euro), eingeteilt in 6.400.000 (sechs Millionen vierhunderttausend) Aktien ausschliesslich vorgesehen, um die Ausübung der Optionsrechte unter dem Stock-Option-Plan zu ermöglichen;

(ii) bis zur Höhe von EUR 12,50 (zwölf Euro und fünfzig Cents), eingeteilt in 10 (zehn) Aktien ausschliesslich vorgesehen, um die Ausgabe neuer Aktien im Rahmen einer Sachkapitalerhöhung zu ermöglichen;

(iii) bis zur Höhe von EUR 8.000.000,- (acht Millionen Euro), eingeteilt in 6.400.000 (sechs Millionen vierhunderttausend) Aktien ausschliesslich vorgesehen, um die Ausgabe neuer Aktien um die Wandelschuldverschreibungen zu ermöglichen.

(iv) bis zur Höhe von EUR 8.812.500,- (acht Millionen achthundertzwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 7.050.000 (sieben Millionen fünfzigtausend) Aktien ausschliesslich vorgesehen, um die Ausgabe neuer Aktien gegen Barkapitaleinlagen zu ermöglichen.

Hinsichtlich der unter (i) bis (iv) auszugebenden Aktien erklären alle Aktionäre ausdrücklich und einstimmig, vorab auf alle Bezugsrechte zu verzichten und ihr unwiderrufliches Einverständnis mit der Ausgabe der diesbezüglichen Aktien zu geben und somit die Ausübung der hieroben genannten Rechte zu ermöglichen.

Hinsichtlich der unter (ii), (iii) und (iv) auszugebenden Aktien darf der Ausgabepreis den Börsenpreis nicht wesentlich unterschreiten.

Bei jeder Kapitalerhöhung des gezeichneten Aktienkapitals im Rahmen des genehmigten Kapitals, muss der Verwaltungsrat prioritär, und im Rahmen der hier obengenannten Summe und Anzahl der Aktien, die zu diesem Zeitpunkt unter dem Stock-Option-Plan gültig ausgeübten Optionsrechte respektieren und die dementsprechenden Aktien an die Berechtigten ausgeben.

Das genehmigte und gezeichnete Kapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Die Hauptversammlung wird unter denselben Bedingungen abstimmen, wie bei einer Satzungsänderung.

Im Falle einer Kapitalerhöhung aus Gesellschaftsmitteln wird das genehmigte Kapital unter Punkt (i) im gleichen Verhältnis wie das Stammkapital erhöht.

Die Gesellschaft kann im Rahmen und unter den Bedingungen die das Gesetz vorsieht ihre eigenen Aktien zurückkaufen.»

Aussage

Der amtierende Notar erklärt hinsichtlich Artikel 32-1 des Gesellschaftsgesetzes wie abgeändert, die in Artikel 26 des Gesellschaftsgesetzes vorgeschriebenen Bedingungen überprüft zu haben.

Insoweit die Sacheinlage sich auf eine Einlage von mehr als 65 % der Aktien der MICROLOG LOGISTICS AG bezieht, welches eine Gesellschaft mit Sitz innerhalb der Europäischen Gemeinschaft ist, bezieht die Gesellschaft sich auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 wie abgeändert, welcher einen Erlass der Einbringungssteuer vorsieht.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von EUR 6.500,- (sechstausendfünfhundert Euro) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an die Bevollmächtigte, hat diese gegenwärtiges Protokoll zusammen mit dem amtierenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Breininger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, dem Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 24. Oktober 002.

T. Metzler.

(78939/222/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

THIEL LOGISTIK A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.

R. C. Luxembourg B 40.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 octobre 2002.

Signature.

(78940/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

JARGONNANT PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 78.830.

In the year two thousand and two, on the seventeenth of October.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an extraordinary general meeting of the sole member of the company JARGONNANT PARTNERS, S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (hereinafter referred to as the «Company») constituted by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on November 13, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 384 dated May 25, 2001, page 18.423,

registered with the Luxembourg trade register under section B number 78.830.

The extraordinary general meeting (hereinafter referred to as the «Meeting») is opened by Maître Georges Gudenburg, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman and appointing Mrs. Alexandra Beining, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting. The meeting appoints as scrutineer Mrs. Tessy Heirendt, private employee, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the Meeting draws up the attendance list, which after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the sole member, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxy.

The chairman declares and requests the notary to act that:

According to the attendance sheet, the sole member representing the full amount of the corporate capital of EUR 15,000.- (fifteen thousand euro) is validly represented at the Meeting. The Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without prior convening.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office to 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange

2. Amendment of the first sentence of the article 4 of the articles of association of the Company to give it the following text:

«The Company has its registered office in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

3. Granting of a power to Maître Georges Gudenburg or any other lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to pass and sign all documents or deeds and in general to do everything required in relation therewith in Luxembourg

4. Miscellaneous.

Then, the Meeting, after having considered itself as duly composed and convened and given its approval to the explanations of the chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the company from 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg to 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange. The transfer of the registered office shall take effect as of today.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the first sentence of the article 4 of the articles of association of the Company in order to give it the following text:

«The Company has its registered office in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.»

Third resolution

The Meeting resolves to grant a power to Mr Georges Gudenburg or any other lawyer of the law firm WILDGEN & PARTNERS to pass and sign all documents or deeds and in general to do everything required in relation therewith in Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société JARGONNANT PARTNERS, S.à.r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (ci-après dénommée la «Société»), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 384, daté du 25 mai 2001, page 18.423,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 78.830.

L'assemblée générale extraordinaire (ci-après dénommée l'«Assemblée») est ouverte sous la présidence de Maître Georges Gudenburg, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Maître Alexandra Beining, avocate, demeurant à Luxembourg. L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Tessy Heirendt, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'Assemblée rédige la liste de présence qui, après avoir été signée 'ne varietur' par le mandataire de l'associé unique représenté, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant la totalité du capital social de EUR 15.000,- (quinze mille euros) est valablement représenté à l'Assemblée. L'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans qu'il soit nécessaire au préalable de convocation.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège à 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange

2. Modification de la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

3. Concéder un pouvoir à Maître Georges Gudenburg ou tout autre avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS pour signer tous documents ou certificats et en général engager toutes actions requises pour l'exécution à Luxembourg

4. Divers.

L'Assemblée se considérant dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, décide de délibérer et de voter les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société de 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de concéder un pouvoir à Maître Georges Gudenburg ou tout autre avocat de l'étude WILDGEN & PARTNERS pour signer tous documents ou certificats et en général engager toutes actions requises pour l'exécution à Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Gudenburg, A. Beining, T. Heirendt, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 136S, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 octobre 2002.

T. Metzler.

(78943/222/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

JARGONNANT PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 78.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 octobre 2002.

Signature.

(78944/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

LA FINANCIERE H.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.588.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(79006/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

LA FINANCIERE H.D.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 57.588.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 21 octobre 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LA FINANCIERE H.D.I. S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Profit à reporter: FRF 2.494.209,96

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2001.

- de renouveler les mandats de l'administrateur LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et du commissaire aux comptes LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED; leurs mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2007.

- de fixer l'expiration des mandats des administrateurs T.C.G. GESTION S.A. et C.M.S. MANAGEMENT SERVICES S.A. et de l'administrateur-délégué LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. qui ont été nommés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 17 septembre 2002; leurs mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Année 2007.

Luxembourg, le 21 octobre 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(79007/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

FALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.567.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 2 octobre 2002*

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Irène Acciani décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Madame Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Madame Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78768/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

**INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 86.690.

In the year two thousand and two, on the first of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 86.690, incorporated by deed dated on March 28, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 80 (eighty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To approve the transfer of 80 (eighty) shares of the Company by INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES, I.F.F. (GREAT BRITAIN) LIMITED to INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l. and to state it in accordance with the Luxembourg laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner decides what follows:

Resolution

It is resolved to approve the transfer of 80 (eighty) shares with a par value of GBP 100.- (one hundred pounds), of INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l., prenamed, by INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES, I.F.F. (GREAT BRITAIN) LIMITED, a company organized under the laws of England and Wales and having its registered office at Duddery Hill, Haverhill, Suffolk CB9 8LG, United Kingdom to INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg at the afore mentioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l., represented by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the sole partner of INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l. is INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., the prenamed company.

Such amendment in the partnership of INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le premier octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 86.690, constituée suivant acte reçu le 28 mars 2002, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 80 (quatre-vingts) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver le transfert de 80 (quatre-vingts) parts sociales de la Société de INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES, I.F.F. (GREAT BRITAIN) LIMITED à INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l. et en accord avec la loi luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 80 (quatre-vingts) parts sociales de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, de INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l., prédésignée, par INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES, I.F.F. (GREAT BRITAIN) LIMITED, une société régie par le droit de Grande Bretagne et ayant son siège social à Duddery Hill, Haverhill, Suffolk CB9 8LG, Grande Bretagne à INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., une société régie par le droit du Luxembourg et ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l., représenté par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique de INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l. est la société INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de INTERNATIONAL FLAVOURS AND FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P.Van Hees, R.Uhl, J.Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 136S, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

J. Elvinger.

(78958/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

BRIGHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 83.242.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, volume 136S, folio 66, case 3, que la société BRIGHT, S.à r.l. a été dissoute par décision de l'Actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

(78959/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

TAPIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.055.

—
EXTRAIT

L'administrateur démissionnaire Mademoiselle Gabrielle Schneider a été remplacée par Madame Yasmine Birgen-Olinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78973/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

PLALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 58.083.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Jean Bodoni, Ingénieur Commercial, adresse professionnelle 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Albert Pennacchio et de Madame Birgit Mines-Honneff, démissionnaires. AUDIT TRUST S.A., 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été appelée, lors de la même Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de Madame Rolande Germain, démissionnaire.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour PLALUX S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78986/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

ROYAL AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 116, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.874.

L'an deux mille deux, le sept octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Vitorino Laranjeira Amaral, administrateur de sociétés, demeurant à L-4689 Differdange, 3, rue Fiuminata;

2) Monsieur Manuel Teixeira Ribeiro, administrateur de sociétés, demeurant à L-4720 Pétange, 38, rue de la Chiers;

3) Monsieur Roberto Simoes Morais, administrateur de sociétés, demeurant à L-4720 Pétange, 105, rue de la Chiers.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée ROYAL AUTO, S.à r.l., avec siège social à L-4689 Differdange, 3, rue Fiuminata, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 762 du 18 mai 2002,

ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

Le siège social est transféré de L-4689 Differdange, 3, rue Fiuminata à L-4750 Pétange, 116, rue de Longwy.

Suite à cette résolution, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Pétange.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à cinq cent vingt-cinq euros (525,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Laranjeira Amaral, Teixeira Ribeiro, Simoes Morais, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2002, vol. 426, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2002

A. Weber.

(78952/236/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

ROYAL AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 116, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(78953/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

KERR-McGee LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.339.670,-

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, Allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 63.591.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 17 octobre 2002, entre KM GLOBAL LTD et KERR McGEE DUBLIN LIMITED, que les quatre millions soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf (4.077.989) parts sociales émises, représentant l'intégralité du capital social sont désormais détenues par KERR McGEE DUBLIN LIMITED, avec siège social à 6, Fitzwilliam Square Dublin 2, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 96, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78994/501/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

**I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. SOLICY S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.971.

L'an deux mille deux, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLICY S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1058 du 23 novembre 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.971.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour est conçu comme suit:

Changement de la dénomination de la société en I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, M.-R. Tulumello, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 octobre 2002, vol. 354, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 octobre 2002.

H. Beck.

(78962/201/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

I.I.G. INTERNATIONAL INVESTMENTS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 octobre 2002.

H. Beck.

(78963/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

OYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 58.421.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79028/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

RECCIOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.698.

—
EXTRAIT

L'administrateur démissionnaire Nico Schaeffer a été remplacé par Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le siège de la société a été transféré au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78974/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

F.I.L. CASA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.570.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 4 septembre 2002, l'administrateur Dott. Massimo Cuccio, inopinément décédé, a été remplacé par Madame Maria Luisa Cuccio, commercialista, avec adresse professionnelle à I-20121 Milan, Corso Venezia, 61. Madame Cuccio terminera le mandat du Dott. Cuccio.

Pour extrait conforme

M. Dennewald

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78975/304/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

RECCIOTTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.698.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(78977/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

CALGARY (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.520.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, président;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques appliquées, Strassen;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78999/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

FIAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.393.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(78978/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

S.B.I., SCAN BALTIC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.985.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(78979/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

TAPIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.055.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 575, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(78980/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

GAMAX HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 73.325.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 octobre 2002, le siège social a été transféré du 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour GAMAX HOLDING A.G. Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78983/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

BOISSIERE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 42.869.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOISSIERE INVESTMENT S.A.

Signatures

Trois administrateurs

(78992/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.304.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Hans-Dieter Bauernfeind, ANORIA AG1.Gr., Frankfurt
- Jacques Cacheux, B.N.P. PARIBAS, Paris
- Reiner Grupe, DRESDNER BANK AG, Frankfurt
- Ikuo Shoda, DAIWA SECURITIES CO. LTD., Tokyo
- Michael Le Masurier, HILL SAMUEL OFFSHORE TRUST COMPANY LTD., Jersey
- Atsushi Ohsugi, DAIWA SECURITIES CO. LTD., Tokyo

L'Assemblée a également décidé de distribuer le bénéfice de USD 2.593.525,- de la façon suivante:

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| - Dividende | 2.242.000,- USD |
| - Bénéfice reporté..... | 351.525,- USD |
| - Bénéfice de l'année | 2.593.525,- USD |

Pour INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78981/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

FCP MULTI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.756.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2002, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Marc-André Bechet, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Christophe Burm, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, 1000 Bruxelles
- Stéphane Decorte, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, 1000 Bruxelles
- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG (représenté par H. Lasat et J.-Y. Maldague), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Martine Gelissen, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles
- Vincent Hamelink, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Hugo Lasat, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Jean-Yves Maldague, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour FCP MULTI MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78982/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

MIH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 58.846.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 31 août 2002

Monsieur Allan Mark Rosenzweig démissionne de son poste d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

(79012/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

VERPAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.304.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2001, les mandats administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de ITL 2.499.939.000,- en EUR 1.291.110,74. Le capital social est dorénavant fixé à un million deux cent quatre-vingt-onze mille cent dix euros et soixante-quatorze cents (EUR 1.291.110,74), divisé en trente-six mille deux cent trente et une (36.231) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Guy Kettmann, attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Albert Pennacchio, attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Mme Rolande Germain, Employée de banque, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour VERPAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78987/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

LEVIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.379.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2001 et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de ITL 2.000.000.000,- en EUR 1.032.913,80. Le capital autorisé a été converti de ITL 10.000.000.000,- en EUR 5.164.568,99 et a été augmenté à EUR 5.170.000,-.

Le capital social est dorénavant fixé à EUR 1.032.913,80 (un million trente-deux mille neuf cent treize euros et quatre-vingt cents), divisé en 20.000 (vingt mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra être porté de son mandat actuel à EUR 5.170.000,- (cinq millions cent soixante-dix mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Guy Baumann, attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Alberto Leali, employé, I-Odolo, M. Giacomo Leali, employé, I-Odolo, M. Albert Pennacchio, attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, attachée de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour LEVIT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78988/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

KRIZIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capita social: EUR 17.012.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.173.

Les associés de KRIZIA, S.à r.l. ont décidé en date du 18 octobre 2002 de transférer le siège social de la société KRIZIA, S.à r.l. du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79016/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SANINPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.301.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2001, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de ITL 1.485.000.000,- en EUR 766.938,50 et a été augmenté à EUR 772.200,-, par incorporation d'une partie de la prime d'émission. Le capital social est dorénavant fixé à sept cent soixante-douze mille deux cent euros (EUR 772.200,-), divisé en mille soixante (1.060) actions ordinaires et quatre cent vingt-cinq (425) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Jean Bodoni, ingénieur commercial, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Guy Kettmann, attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Albert Pennacchio, attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour SANINPART S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78989/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.327.

In the year two thousand and two, on the eighth of October.
Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

The company INTERNATIONAL WATER (RIVERLAND) BV, with registered office at NL-1043 EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140

here represented by Mr Léon Rentmeister, private employee, residing in Dahl,
by virtue of a proxy given in Amsterdam on September 27th, 2002,

which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named company and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in its capacity as sole associate of the company INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE I), S.à r.l., with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by a deed of the notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, dated December 20th, 1999, published in the Mémorial C, number 155 from February 18th, 2000,

requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

- The subscribed capital of the company, expressed in US dollars (USD), is converted into euro (EUR) so that the actual subscribed capital of fourteen thousand eight hundred and fifty US dollars (USD 14,850.-) amounts to fifteen thousand one hundred and three euro forty cent (EUR 15,103.40).

- The subscribed capital is reduced by an amount of five euro ninety cent (EUR 5.90) so as to bring it from its present amount of fifteen thousand one hundred and three euro forty cent (EUR 15,103.40) to fifteen thousand and ninety-seven euro fifty cent (EUR 15,097.50), without changing of the number of partnership shares.

- The nominal value of the partnership shares of the company is fixed at thirty euro fifty cent (EUR 30.50).

- The reduced capital is allocated to a special reserve.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the articles of incorporation should now read as follows:

«**Art. 6.** The company's subscribed capital is fixed at fifteen thousand and ninety-seven euro fifty cent (EUR 15,097.50), divided into four hundred and ninety-five (495) partnership shares of thirty euro fifty cent (EUR 30.50) each.»

Third resolution

The fourth paragraph of article 12 of the articles of incorporation should read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of each manager in any case.»

Fourth resolution

Mr Marc Schintgen, residing in L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder and Mrs. Ingrid Hoolants, residing in F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, are appointed as managers of the Company for an unlimited period.

Fifth resolution

The registered office is transferred from L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch to L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

Whereof the present deed. Drawn up in Bascharage at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société INTERNATIONAL WATER (RIVERLAND) BV, avec siège social à NL-1043 EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 27 septembre 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la société prénommée et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La comparante, agissant en sa qualité de seul associé de la société INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE I), S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 155 du 18 février 2000,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

- Le capital souscrit de la société, qui est exprimé en dollars US (USD), est converti en euros (EUR) de sorte que le capital actuellement souscrit de quatorze mille huit cent cinquante dollars US (USD 14.850,-) est de quinze mille cent trois euros quarante cents (EUR 15.103,40).

- Le capital social souscrit est réduit d'un montant de cinq euros quatre-vingt-dix cents (EUR 5,90) pour le porter de son montant actuel de quinze mille cent trois euros quarante cents (EUR 15.103,40) à quinze quatre-vingt-dix-sept euros cinquante cents (EUR 15.097,50), sans changement du nombre de parts sociales.

- La valeur nominale des parts sociales est fixée à trente euros cinquante cents (EUR 30,50).

- Le capital réduit est attribué à une réserve spéciale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à quinze mille quatre-vingt-dix-sept euros cinquante cents (EUR 15.097,50), divisé en quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales de trente euros cinquante cents (EUR 30,50) chacune.»

Troisième résolution

Le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de chaque gérant dans tous les cas.»

Quatrième résolution

Monsieur Marc Schintgen, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder et Madame Ingrid Hoolants, demeurant à F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Le siège social est transféré de L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte, sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes ayant été faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise va prévaloir.

Signé: Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2002, vol. 426, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2002

A. Weber.

(78950/236/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(78951/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

INTERNATIONAL WATER (MWC), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.142.

In the year two thousand and two, on the eighth of October.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

The company INTERNATIONAL WATER (MWC) BV, with registered office at NL-1043 EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140

here represented by Mr Léon Rentmeister, private employee, residing in Dahl,

by virtue of a proxy given in Amsterdam on September 27th, 2002,

which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named company and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in its capacity as sole associate of the company INTERNATIONAL WATER (MWC), S.à r.l., with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, incorporated by a deed of the notary André Schwachtgen, residing in Luxembourg, dated December 9th, 1999, published in the Mémorial C, number 119 from February 4th, 2000,

requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

- The subscribed capital of the company, expressed in US dollars (USD), is converted into euro (EUR) so that the actual subscribed capital of thirteen million thirty-one thousand and ten US dollars (USD 13,031,010.-) amounts to thirteen million two hundred fifty-three thousand four hundred and two euro (EUR 13,253,402.-).

- The subscribed capital is reduced by an amount of five thousand two hundred and eight euro fifty cent (EUR 5,208.50) so as to bring it from its present amount of thirteen million two hundred fifty-three thousand four hundred and two euro (EUR 13,253.402) to thirteen million two hundred forty-eight thousand one hundred and ninety-three euro (EUR 13,248,193.50) to, without changing of the number of partnership shares.

- The nominal value of the partnership shares of the company is fixed at thirty euro fifty cent (EUR 30.50).

- The reduced capital is allocated to a special reserve.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the articles of incorporation should now read as follows:

«**Art. 6.** The company's subscribed capital is fixed at thirteen million two hundred forty-eight thousand one hundred and ninety-three euro fifty cent (EUR 13,248,193.50), divided into four hundred thirty-four thousand three hundred and sixty-seven (434,367) partnership shares of thirty euro fifty cent (EUR 30.50) each.»

Third resolution

The fourth paragraph of article 12 of the articles of incorporation should read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of each manager in any case.»

Fourth resolution

Mr Marc Schintgen, residing in L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder and Mrs. Ingrid Hoolants, residing in F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, are appointed as managers of the Company for an unlimited period.

Fifth resolution

The registered office is transferred from L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch to L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

Whereof the present deed. Drawn up in Bascharage at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société INTERNATIONAL WATER (MCV) BV, avec siège social à NL-1043 EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 27 septembre 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la société prénommée et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La comparante, agissant en sa qualité de seul associé de la société INTERNATIONAL WATER (MWC), S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 394 du 2 juin 2000,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

- Le capital souscrit de la société, qui est exprimé en dollars US (USD), est converti en euros (EUR) de sorte que le capital actuellement souscrit de treize millions trente et un mille et dix dollars US (USD 13.031.010,-) est de treize millions deux cent cinquante-trois mille quatre cent deux euros (EUR 13.253.402,-).

- Le capital social souscrit est réduit d'un montant de cinq mille deux cent huit euros cinquante cents (EUR 5.208,50) pour le porter de son montant actuel de treize millions deux cent cinquante-trois mille quatre cent deux euros (EUR 13.253.402,-) à treize millions deux cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-treize euros cinquante cents (EUR 13.248.193,50), sans changement du nombre de parts sociales.

- La valeur nominale des parts sociales est fixée à trente euros cinquante cents (EUR 30,50).

- Le capital réduit est attribué à une réserve spéciale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à treize millions deux cent quarante-huit mille cent quatre-vingt-treize euros cinquante cents (EUR 13.248.193,50), divisé en quatre cent trente-quatre mille trois cent soixante-sept (434.367) parts sociales de trente euros cinquante cents (EUR 30,50) chacune.»

Troisième résolution

Le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de chaque gérant dans tous les cas.»

Quatrième résolution

Monsieur Marc Schintgen, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder et Madame Ingrid Hoolants, demeurant à F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Le siège social est transféré de L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte, sont estimés à neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes ayant été faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise va prévaloir.

Signé: Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 17 octobre 2002, vol. 426, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 octobre 2002

A. Weber.

(78954/236/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

INTERNATIONAL WATER (MWC), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(78955/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

HOLDOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.815.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer, président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(79000/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

JANISINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 77.132.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 août 2002

Se sont réunis les actionnaires de la société JANISINVEST S.A. en Assemblée Générale en date du 2 août 2002 et ont pris les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Gérard Matheis, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie en tant qu'administrateur-délégué ainsi que la démission de Monsieur André Wilwert, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie en tant qu'administrateur-délégué et leur donnent pleine décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

2^{ème} résolution

Sont nommés administrateurs Monsieur André Pippig, domicilié professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} en remplacement de Monsieur Gérard Matheis et Mademoiselle Isabelle Konsbrueck, domicilié professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} en remplacement de Monsieur André Wilwert.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(79020/728/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

BRUNSWICK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.252.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

BRUNSWICK HOLDING S.A.

C. Schmitz / E. Ries

Administrateur / Administrateur

(78991/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

BRUNSWICK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.252.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 octobre 2002

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

BRUNSWICK HOLDING S.A.

C. Schmitz / E. Ries

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78993/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

SILVERBRICK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 87.815.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 24 juin 2002 que Monsieur Carl Heggli, avocat, demeurant à CH-1211 Genève 6, rue du Jargonnant 2, a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79002/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

IRDETO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 72.436.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 24 septembre 2002

Monsieur Andrew Pearce, directeur financier, avec pour adresse professionnelle MIH, Jupiterstraat 13-15, 2132 Hoofddorp, The Netherlands, a été nommé administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, remplaçant Monsieur Allan Mark Rosenzweig démissionnaire.

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

(79003/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

TAXNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.535.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 septembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78995/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

TAXNO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.535.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 août 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78996/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

AMICORP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 49.731.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 7 octobre 2002 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de Monsieur André Grul en tant qu'administrateur-délégué de la société est acceptée, avec effet immédiat.
- Décharge pleine et entière est accordée à Monsieur André Grul pour l'exécution de son mandat au 7 octobre 2002.
- Monsieur Jos Kat, demeurant à 100A, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg est nommé administrateur-délégué de la société en remplacement de Monsieur André Grul, dont il terminera le mandat.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

AMICORP LUXEMBOURG S.A.

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 93, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79019/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

**CLASSIC FAÇADES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. E.L.I EURO LUX IMMOBILIERE, S.à. r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.
H. R. Luxemburg B 43.061.

Im Jahre zweitausendzwei, den zehnten Oktober.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROYAL-PEINTURES DE FACADES-WEYRICH GEORG, S.à r.l., mit Sitz in L-3378 Livingen, Zone Industrielle,

hier vertreten durch die Geschäftsführer:

1) Frau Jeannette Peter-Weyrich, Angestellte, wohnhaft in D-66809 Nalbach, 13, Bilsdorferstrasse;

2) Herr Georg Weyrich, Maler-Lackierer, wohnhaft in D-66809 Nalbach, 3, Am Littermont.

2.- Die anonyme Gesellschaft LIVIA S.A., mit Sitz in L-3858 Schiffingen, 24, rue Denis Netgen

hier vertreten durch zwei Verwaltungsmitglieder

1) Herr Max Luty, Privatbeamter, wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 128, avenue de la Faïencerie,

2) Frau Lydie Jung, Privatbeamtin, wohnhaft in L-2299 Limpach, 19, rue de Reckange,

welche hier vertreten sind durch Frau Jeannette Peter-Weyrich vorgeannt, anhand einer Vollmacht welcher dieser Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

3.- Frau Regina Weyrich-Buczek, Angestellte, wohnhaft in D-66809 Nalbach, Am Littermont 3.

4.- Frau Jeannette Peter-Weyrich, vorgeannt.

5.- Herr Georg Weyrich, vorgeannt.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, erklären dass sie die alleinigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung E.L.I. EURO LUX IMMOBILIERE, S.à r.l., mit Sitz in L-3378 Livingen, Zone Industrielle, Route de Bettembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 43.061,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettembourg, am 11. Februar 1993, veröffentlicht im Mémorial C von 1993, Seite 11104;

die Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch Notar Christine Doerner, vorgeannt:

- am 17. Dezember 1998, veröffentlicht von 1999, Seite 7485;

- am 17. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C von 2000, Seite 14488 und 14489.

Sodann ersuchten die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, die instrumentierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Herr Bernd Becking, Immobilien Kaufmann, wohnhaft in L-3378 Livingen, Route de Bettembourg, tritt von seinem Amt als technischer Geschäftsführer zurück, welcher Austritt die Gesellschafter annehmen. Herrn Bernd Becking wird hiermit vollen Entlast für sein Mandat erteilt.

Wird zum neuen technischen Geschäftsführer ernannt:

Herr Peter Feilen, Stukkateurmeister, wohnhaft in D-66663 Merzig-Brotdorf, Mettlacher-Strasse 2.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und administrativen Geschäftsführers oder mit der Unterschrift des Gesellschafters Georg Weyrich, vorgeannt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Währung des Gesellschaftskapitals von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) in euro umzuwandeln (LUF 1,-=EUR 40,3399) sodass das Gesellschaftskapital ab jetzt zwölftausend dreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) beträgt, eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertdreiundzwanzig Euro fünfundneunzig Cent (EUR 123,95).

Dritter Beschluss

1) Die anonyme Gesellschaft LIVIA S.A. vorgeannt, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt hiermit ihre 20 Anteile an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROYAL-PEINTURES DE FACADES-WEYRICH GEORG, S.à r.l., vorgeannt, abzutreten, welche dies annimmt, zum Preise von zweitausend vierhundertneunundsiebzig Euro (EUR 2.479,-), welcher Betrag die abtretende Gesellschafterin bekennt soeben von der ROYAL-PEINTURES DE FACADES-WEYRICH GEORG, S.à r.l., erhalten zu haben, worüber sie hiermit ausdrücklich Quittung und Titel bewilligt.

2) Frau Regina Weyrich-Buczek vorgeannt, erklärt hiermit ihre 30 Anteile an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROYAL-PEINTURES DE FACADES-WEYRICH GEORG, S.à r.l., vorgeannt, abzutreten, welche dies annimmt, zum Preise von dreitausend siebenhundertachtzehn Euro fünfzig Cent (EUR 3.718,50), welcher Betrag die abtretende Gesellschafterin bekennt soeben von der ROYAL-PEINTURES DE FACADES-WEYRICH GEORG, S.à r.l., erhalten zu haben, worüber sie hiermit ausdrücklich Quittung und Titel bewilligt.

3) Frau Jeannette Peter-Weyrich vorgeannt, erklärt hiermit ihre 10 Anteile an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROYAL-PEINTURES DE FACADES-WEYRICH GEORG, S.à r.l., vorgeannt, abzutreten, welche dies annimmt, zum Preise von eintausend zweihundertneununddreissig Euro fünfzig Cent (EUR 1.239,50), welcher Betrag die abtretende Gesellschafterin bekennt soeben von der ROYAL-PEINTURES DE FACADES-WEYRICH GEORG, S.à r.l., erhalten zu haben, worüber sie hiermit ausdrücklich Quittung und Titel bewilligt.

4) Herr Georg Weyrich vorgeannt, erklärt hiermit 9 von seinen 10 Anteile an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ROYAL-PEINTURES DE FACADES-WEYRICH GEORG, S.à r.l., vorgeannt, abzutreten, welche dies annimmt, zum Preise von eintausend hundertfünfzehn Euro fünfundfünfzig Cent (EUR 1.115,55), welcher Betrag der abtretende

Gesellschafter bekennt soeben von der ROYAL-PEINTURES DE FACADES-WEYRICH GEORG, S.à r.l., erhalten zu haben, worüber sie hiermit ausdrücklich Quittung und Titel bewilligt.

Vierter Beschluss

Durch die vorhergehenden Abretungen, ist Artikel sechs (6) der Satzung wie folgt zu lesen:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend dreihundertvierundneunzig Euro achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundertdreiundzwanzig Euro fünfundneunzig Cent (EUR 123,95).

Die 100 Gesellschaftsanteile sind wie folgt gezeichnet:

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1) ROYAL-PEINTURES DE FACADE-WEYRICH GEORG, S.à r.l., neunundneunzig Anteile | 99 |
| 2) Herr Georg Weyrich, Maler-Lackierer, wohnhaft in D-66809 Nalbach, 3 Am Litermont, einen Anteil | 1 |
| Total: hundert Anteile | 100» |

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Bezeichnung der Gesellschaft E.L.I. EURO LUX IMMOBILIERE, S.à r.l., in CLASSIC FACADES, S.à r.l., umzuwandeln, sodass Artikel eins (1) der Satzung wie folgt zu lesen ist:

«**Art. 1.** Die vorgenannten Kompargenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung CLASSIC FACADES, S.à r.l.»

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Zweck der Gesellschaft abzuändern, sodass Artikel drei (3) der Satzung wie folgt zu lesen ist:

«**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist sämtliche Verputz- und Gipsarbeiten im Aussen- und Innenbereich sowie alle dazugehörigen Arbeiten.

Sie kann im übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, obliegen und gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklären die Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, in der Amtsstube der instrumentierenden Notarin, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Kompargenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Weyrich, J. Peter-Weyrich, R. Weyrich-Buczek, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2002, vol. 882, fol. 40, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für Gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Esch-sur-Alzette, den 23. Oktober 2002.

B. Moutrier.

(78814/272/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CLASSIC FAÇADES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

(anc. E.L.I EURO LUX IMMOBILIERE, S.à r.l.).

Gesellschaftssitz: L-3378 Livange, Zone Industrielle, route de Bettembourg.

H. R. Luxembourg B 43.061.

Koordinierte Statuten eingetragen in Firmenregister Luxemburg, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C im Mémorial.

Esch-sur-Alzette, den 23. Oktober 2002.

B. Moutrier.

(78815/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

NORST EUROPEAN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 76.055.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(79025/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 8.800.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 avril 2002

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008, les mandats de:

- Messieurs Ernest Schmit, Johan Versluis et Madame Sylvie Theisen en tant qu'Administrateurs de la société
- Monsieur Joost Versluis, en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait sincère et conforme
HANOTA HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78884/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

HANOTA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 8.800.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2002, vol. 575, fol. 93, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

(78888/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

INITIATIV 'WAT FIR ENG ZUKUNFT FIR LËTZEBUERG?', A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8053 Bertrange, 77, rue des Champs.

STATUTS

Entre les soussignés, membres fondateurs,

01. Adler Fritz, commerçant, allemand, 2C, route d'Arlon, L-8310 Capellen
02. Demuth Christine, indépendante, luxembourgeoise, 27, rue Principale, L-6990 Rameldange
03. Dondelinger Marie-Paule, agent municipal, luxembourgeoise, 76, rue Norbert Metz, L-3524 Dudelange
04. Farinon Hervé, fonctionnaire, luxembourgeois, 21, Beforterstrooss, L-9365 Eppeldorf
05. Gimenez Valeria, fonctionnaire européenne, espagnole, 3, rue Keispelt, L-7473 Schoenfels
06. Hosch Henri, médecin-dentiste, luxembourgeois, 1, rue de Koerich, L-8329 Cap
07. Hurt Jean-Paul, professeur, luxembourgeois, 6, rue Kosselt, L-8292 Meispelt
08. Kugeler-Battin Huguette, luxembourgeoise, 26, rue de Merscheid, L-9169 Mertzig
09. Lloyd Richard, employé, anglais, 3, rue Keispelt, L-7473 Schoenfels
10. Matyjasiak Krystyna, linguiste, polonaise, 18, rue Nei Wiss, L-3327 Crauthem
11. Milmeister Georges, professeur, luxembourgeois, 58, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel
12. Pletschette Anny, secrétaire, luxembourgeoise, 14B, rue Bour, L-7216 Bereldange
13. Simeoni Monique, fonctionnaire européenne, française, 22, rue des mérisiers, L-8253 Mamer
14. Thill Marc, directeur, luxembourgeois, 14, A Poschend, L-9186 Stegen,
15. Thorn Robert, membre de l'institut Grand-Ducal, luxembourgeois, 456, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
16. Unsen-Bellion Michel, professeur-ingénieur, luxembourgeois, Maison 1, L-9368 Folkendange
17. Waltzing René, professeur, luxembourgeois, 52, rue de Mamer, L-8280 Kehlen
18. Watgen Fernand, interprète diplômé, luxembourgeois, 77, rue des Champs, L-8053 Bertrange
19. Ziger Jean, fonctionnaire, luxembourgeois, 2, rue des Romains, L-6478 Echternach

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Titre I^{er}. Dénomination, siège, durée

- Art. 1^{er}.** 1. L'association prend la dénomination
INITIATIV 'WAT FIR ENG ZUKUNFT FIR LËTZEBUERG?', A.s.b.l.
2. Son siège est fixé au 77, rue des champs, L-8053 Bertrange
3. Sa durée est illimitée.

Titre II. Objet

Art. 2. L'objet de l'association est de promouvoir, à tous les niveaux de la société, la prise de conscience des effets néfastes d'une croissance économique démesurée sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens du Luxembourg.

L'association s'engage à mettre tout en oeuvre pour défendre un milieu naturel qui permette aux générations présentes et futures de vivre dans les meilleures conditions possibles.

L'association peut accomplir tous les actes légaux se rapportant directement ou indirectement à son objet. Aussi lui est-il loisible de coopérer avec d'autres associations qui poursuivent un objet similaire.

Art. 3. L'association est indépendante du point de vue politique, idéologique et confessionnel.

Titre III. Membres, Conditions d'entrée et de sortie

Art. 4. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Art. 5. Pour devenir membre il faut:

- S'intéresser aux activités de l'association
- Adhérer aux présents statuts
- Avoir l'accord du Conseil d'Administration
- Payer la cotisation de membre fixée par l'Assemblée Générale

Art. 6. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 25,00 €, est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale. Celle-ci décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Titre IV. Assemblée Générale, modification des statuts

Art. 8. Les membres forment l'Assemblée Générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'Assemblée Générale. Lors d'un vote, secret ou à main levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Art. 9. L'Assemblée Générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du Conseil d'Administration et les vérificateurs de comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter les propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 10. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an. Le Conseil d'Administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une Assemblée Générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 11. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le Conseil d'Administration; elles se feront par simple lettre ou courrier électronique (e-mail, fax, ...) au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'Assemblée Générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'Assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des membres y sont impliqués. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 13. Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un procès-verbal conservé par le secrétaire général; tous les membres ainsi que les tiers peuvent en prendre connaissance. Une copie de ce procès-verbal est envoyée par courrier à chaque membre qui en fait la demande.

Art. 14. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Titre V. Administration

Art. 15. L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de sept membres majeurs au moins et de treize membres majeurs au plus, élus pour une durée de deux ans par l'Assemblée Générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Les administrateurs sont rééligibles et révocables. En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

Art. 16. Le Conseil d'Administration choisit en son sein, après les élections, le Bureau exécutif qui comprend le président, deux vice-présidents, le secrétaire général, deux secrétaires adjoints et le trésorier.

Art. 17. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 18. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le président a voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité, des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 19. Le Conseil d'Administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'association.

Art. 20. Le Bureau exécutif, composé du président, des deux vice-présidents, du secrétaire général, des deux secrétaires adjoints et du trésorier, est l'organe d'exécution et de gestion courante de l'association. Le Bureau exécutif est chargé de préparer les séances du Conseil d'Administration, d'exécuter les décisions prises par celui-ci et de prendre en cas d'urgence des décisions sur les affaires qui sont normalement de la compétence du Conseil d'Administration, à charge d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Art. 21. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par la signature d'un des membres du Bureau exécutif. Par conséquent, pouvoir de signatures est donné au président, aux deux vice-présidents, au secrétaire général, aux deux secrétaires adjoints et au trésorier. Pour les quittances les signatures conjointes du président et du trésorier sont nécessaires.

Titre VI. Finances, mode de règlement de comptes

Art. 22. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du Conseil d'Administration et qui sont désignés chaque année par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est tenu de soumettre annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte de l'exercice et le budget du prochain exercice.

Art. 23. L'exercice social commence le 1^{er} janvier.

Titre VII. Divers

Art. 24. Le Conseil d'Administration peut accorder le titre honorifique de «membre donateur» à des personnes et des institutions, qui par des dons tiennent à soutenir l'association dans ses activités. De même il peut conférer le titre de «membre honoraire» à des personnes qui ont rendu des services à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 25. Le Conseil d'Administration peut se faire assister par des groupes de travail qui auront pour mission de se pencher sur des thèmes spécifiques. Chaque groupe de travail désignera un rapporteur et soumettra les avis respectifs au Conseil d'Administration qui statue en dernière instance sur toute démarche à suivre.

Titre VIII. Dissolution

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Titre IX. Disposition finale

Art. 27. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Titre X. Constitution

Art. 28. Les présents statuts entrent en vigueur le lendemain de leur approbation par l'Assemblée Générale Constituante convoquée pour le 12 octobre 2002.

Fait en 3 exemplaires à Capellen, le 12 octobre 2002.

Signé: F. Adler, C. Demuth, M.-P. Dondelinger, H. Farinon, V. Gimenez, H. Hosch, J.-P. Hurt, H. Kugeler-Battin, R. Lloyd, K. Matyjasiak, G. Milmeister, A. Pletschette, M. Simeoni, M. Thill, R. Thorn, M. Unsen-Bellion, R. Waltzing, F. Wagtgen, J. Ziger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 90, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(79032/000/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.